

Québec, le 28 novembre 2017

Madame Katerine Lecours-Bouffard, secrétaire générale
Monsieur Jérôme Lemieux, responsable général
Association générale étudiante du
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est, local A3.85
Montréal (Québec) H2X 1X6

Madame,
Monsieur,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre lettre du 13 novembre 2017 par laquelle l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal demande le retrait et l'abandon définitif des quatre projets de règlements d'application de la Loi sur les hydrocarbures.

Conscient de vos préoccupations et de celles de vos membres à l'égard de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures, je tiens à vous assurer que le principal objectif que poursuit le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est de mettre en place le cadre légal et réglementaire le plus moderne et sécuritaire en Amérique du Nord et intégrant les plus hauts standards afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement.

À cet égard, les réflexions ayant mené à la sanction de la Loi sur les hydrocarbures en décembre 2016 et à l'élaboration des règlements d'application de cette loi ont été alimentées par de nombreuses études et consultations réalisées dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (EES) tenues entre 2009 et 2016. Le Ministère s'est donc appuyé, du point de vue technique, sur ces études qui recensent les meilleures pratiques des différentes juridictions reconnues pour avoir les plus hautes normes de sécurité et de protection de l'environnement en matière d'activités relatives aux hydrocarbures.

Concernant la protection des sources d'eau potable, compétence qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, je tiens à vous mentionner que nos ministères respectifs travaillons en étroite collaboration sur cet enjeu pour que nos réglementations soient cohérentes, complémentaires et des plus strictes.

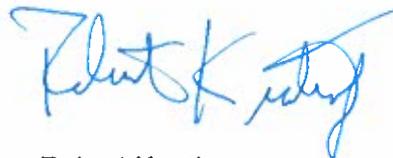
... verso

Mentionnons que le Québec est déjà très actif pour réduire la dépendance du Québec aux énergies fossiles que ce soit par la Politique énergétique 2030 et son Plan d'action 2017-2020, par le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, par le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 ou encore les actions menées par Transition énergétique Québec.

Par ces différentes actions, le Gouvernement du Québec entend favoriser la transition énergétique vers une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone. Cette vision inclut néanmoins une exploitation limitée et encadrée des hydrocarbures. En effet, les projets axés sur le gaz naturel pourraient permettre à certaines entreprises dépendantes des hydrocarbures, pendant la période de transition vers une économie carboneutre, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 25 %, en comparaison à l'utilisation du carburant diesel, et jusqu'à 32 %, en comparaison avec le mazout.

Je prends bonne note de votre position et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Robert Keating